



Rapport de transparence

Exercice clos le 31/12/2016

Cabinet EXCO & ASSOCIES



Table des matières

Préambule.....	1
Présentation de Kreston International LTD.....	2
Structure juridique et principaux chiffres.....	2
Métiers	2
Gouvernance.....	2
Présentation du réseau Exco.....	3
Couverture géographique et principaux chiffres.....	3
Structure juridique	3
Métiers	3
Gouvernance.....	3
Respect des règles d'indépendance.....	4
Formation continue	4
Qualité technique des travaux	4
Les outils	5
Présentation du cabinet Exco & Associés.....	6
Historique et activités.....	6
Structure juridique et capital	6
Gouvernance.....	6
Gestion des risques	6
Indépendance.....	6
Qualité	6
Activité de Contrôle légal.....	7
Indicateurs financiers du Cabinet au 31/12/2016.....	7
Autres indicateurs financiers du Cabinet.....	7
Ressources humaines	8
Effectifs du cabinet et nombre d'associés.....	8
Politique de formation.....	8
Information sur les bases de rémunération des associés.....	8

Préambule

Conformément à l'article R.823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit, publient sur leur site internet dans les trois mois de la clôture de l'exercice un rapport de transparence.

Exco, réseau indépendant français structuré de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est membre du réseau international KRESTON INTERNATIONAL LTD.

Présentation de Kreston International LTD

Structure juridique et principaux chiffres

Exco a rejoint le réseau Kreston International en 2008.

Kreston International est un réseau mondial de cabinets comptables, d'audit et de sociétés de conseil qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. Kreston International est présent dans plus de 110 pays et compte désormais quelques 23 000 collaborateurs et associés.

Créé il y a une quarantaine d'années, Kreston International est classé parmi les premiers réseaux mondiaux. Kreston International comprend quelques 750 bureaux à travers le monde.

Métiers

Les principaux métiers de Kreston International peuvent être résumés ainsi :

- Expertise comptable et Audit,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseil.

Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration composé de 10 membres. Monsieur Franck Parker, Directeur Général d'Exco, fait partie de ce conseil d'administration qui se réunit au moins une fois par an.

Présentation du réseau Exco

Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau Exco sont des cabinets implantés en France, dans les Dom Tom et dans 12 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (Maroc, Pologne, Portugal ...).

Avec un chiffre d'affaires 2016 de l'ordre de 170 Millions d'euros dont 155 Millions d'euros réalisés en France, le réseau Exco compte environ 2 300 personnes dont plus de 185 associés.

Structure juridique

Le réseau Exco a, à sa tête, une société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros détenu, à parts égales, par les membres du réseau.

Métiers

Les métiers du réseau Exco sont ceux de la sphère de l'expertise-comptable, de l'audit, du conseil.

La vision du réseau Exco sur ses métiers est :

- d'anticiper pour mieux accompagner ses clients,
- de structurer avec exigence les outils et les méthodes,
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.

Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 23 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Monsieur Pierre Vieillard est le Président en fonction et il est assisté du Directeur Général, Monsieur Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Développement commercial et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Par ailleurs, plusieurs départements métiers présidés par des Associés des cabinets membres du réseau, mènent des travaux tout au long de l'année sous le contrôle de la Direction Générale et des instances de gouvernance du réseau :

- Département Audit,
- Département Expertise,
- Département Juridique et Fiscal,
- Département Social Ressources Humaines,
- Département International.

Respect des règles d'indépendance

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau EXCO a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en terme d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.

Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau Exco est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé infra, sur des Départements Métiers.

Le Département Audit (DA) du réseau Exco est constitué :

- D'une Division Qualité dotée d'un Responsable et d'un Animateur,
- D'une Division Ethique/Indépendance dotée d'un Responsable et d'un Animateur,
- Et d'une Division Technique dotée d'un Responsable et d'un Animateur.

Des correspondants du DA ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le DA a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

Les outils

Le réseau Exco a développé une démarche d'Audit commune, des méthodes et des outils transversaux.

Ces outils sont notamment les suivants :

Logiciel d'audit

Une solution informatique commune a été retenue par le réseau Exco. Cette application est accessible via Internet. Elle permet aux utilisateurs d'appliquer la méthodologie d'Audit Exco qui est conforme aux normes d'exercice professionnel. Cette solution logicielle est progressivement mise en place par les cabinets Membres du réseau avec pour vocation une utilisation généralisée par lesdits cabinets.

Bases Audit sous Intranet

Ces applications sous l'intranet sont disponibles par l'ensemble des Cabinets et permettent aussi bien d'échanger des informations que d'assurer une veille réglementaire. Deux espaces sont dédiés à l'activité Audit des cabinets avec une **Base Vie du Métier Audit** qui permet d'accéder aux informations qui traitent notamment de :

- La gestion du Département,
- Des procédures techniques,
- De la veille et de la documentation,
- De l'assistance technique.

Et une **Base Support Audit** qui met à disposition des cabinets du réseau Exco tous les supports permettant de respecter les Normes et Procédures.

Présentation du cabinet Exco & Associés

Historique et activités

La société a été créée en Mars 2010.

Exco & Associés est animé par 30 associés avec l'appui de collaborateurs dédiés. Le cabinet Exco & Associés apporte savoir-faire et fait preuve de réactivité auprès de ses clients.

Depuis sa création, Exco & Associés est à l'écoute de ses clients et développe un ensemble de services autour de l'audit.

Structure juridique et capital

Exco & Associés, société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros est installée à Paris.

L'exercice social de la société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Gouvernance

Le cabinet Exco & Associés est organisé autour d'un Président, Monsieur Christian DUBOSC, et de 30 associés.

Gestion des risques

Indépendance

Chaque année, il est rappelé les règles d'indépendance, d'incompatibilité et de secret professionnel.

Une attestation annuelle est signée par les Associés et les Collaborateurs du Cabinet.

Pour les mandats détenus auprès de personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'Article L.821-14 du Code de Commerce. Cet élément est suivi dans chaque dossier concerné.

Nous confirmons qu'une vérification interne de l'indépendance a été effectuée au regard des pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet. Une charte d'Ethique et d'Indépendance a aussi été établie.

Qualité

Le cabinet est le garant de son contrôle qualité qui repose sur plusieurs critères :

- acceptation et exécution des mandats,
- respect des règles éthiques,
- compétences des collaborateurs,
- respect des procédures et de la méthodologie Exco.

Il convient de noter que le réseau a mis en place des contrôles qualité internes réalisés par les membres du réseau.

Nous confirmons que notre système interne de contrôle qualité permet une gestion appropriée des risques.

Date du dernier contrôle qualité diligenté par la Compagnie des Commissaires aux comptes et/ou le H3C : 1er Septembre 2014.

Activité de Contrôle légal

Mandats faisant APE	
Mandats d'établissements de crédits	BANQUE POUYANE CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL ANTILLES GUYANE

Indicateurs financiers du Cabinet au 31/12/2015

Chiffre d'affaires du cabinet	1.186 K€
Dont chiffre d'affaires audit légal	1.186 K€
Dont chiffre d'affaires expertise comptable	0 K€
Dont chiffre d'affaires conseil	0 K€
Dont chiffre d'affaires autre	0 K€

Autres indicateurs financiers du Cabinet

Capitaux propres	56 K€
Total du bilan	807 K€

Ressources humaines

Nombre d'associés

Le cabinet compte 30 associés intervenant sur des missions d'audit légal.

Politique de formation

Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et le cas échéant l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Les associés du cabinet respectent l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures au moins sont accomplies au cours d'une même année et 60 heures consacrées aux domaines suivants : la déontologie du commissaire aux comptes, les normes d'exercice professionnel, les bonnes pratiques professionnelles identifiées et la doctrine professionnelle, les techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne, le cadre juridique de la mission du commissaire aux comptes et les matières comptables, financières, juridiques et fiscales.

Information sur les bases de rémunération des associés

La rémunération des associés est généralement composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de la réalisation des objectifs, à la fois individuels et collectifs.

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

Christian DUBOSC

Président